

 **VILLENEUVE
SAINT-GEORGES**
ARRÊTE MUNICIPAL

**« PORTANT NUMEROTAGE PARTIEL RUE DE PARIS / RUE MENDES
FRANCE
A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES 94190 »**

2024 - A - ST JJZ

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le plan cadastral ci-joint,

CONSIDERANT la demande formulée Par Yuman Immobilier relative à l'adressage de la parcelle cadastrée : AP numéro 378 regroupant dans un seul projet immobilier 5 bâtiments distincts donnant sur la rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges et la rue Mendes France,

ARRÊTE

Article 1er : Le numérotage partiel de ces parcelles cadastrées : AP numéro 378 est défini comme suit :

SITUATION ANCIENNE DE CES PARCELLES

La parcelle AP numéro 378 porte le n°27 rue de Paris,

SITUATION NOUVELLE DE CES PARCELLES

La parcelle AP numéro 378 regroupe 5 bâtiments ayant chacun une entrée distincte et porte désormais les numéros

27 rue de Paris Bâtiment A
27 rue de Paris Bâtiment B
27 rue de Paris Bâtiment C
27 rue de Paris Bâtiment D
27 rue de Paris Bâtiment E

Un accès direct des piétons et des véhicules à ces bâtiments est créé au n°12 rue Pierre Mendes France.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
09/06/2024 à 10h02
Date de réception préfecture : 20/06/2024
12-AR

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera notifiée pour application à :

- Madame le Commissaire de Police,
- Monsieur le Chef de Corps de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale,
- Le Service Départemental du Cadastre,
- La Direction des Postes,
- La Poste de Villeneuve Saint Georges PDC 11 rue Henri Leduc
- Monsieur le Trésorier Payeur Principal,
- La Préfecture,
- L'INSEE,
- ENEDIS,
- GRDF,
- le SYAGE,
- L'intéressé.
- Le Service Urbanisme.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le **20 JUIN 2024**

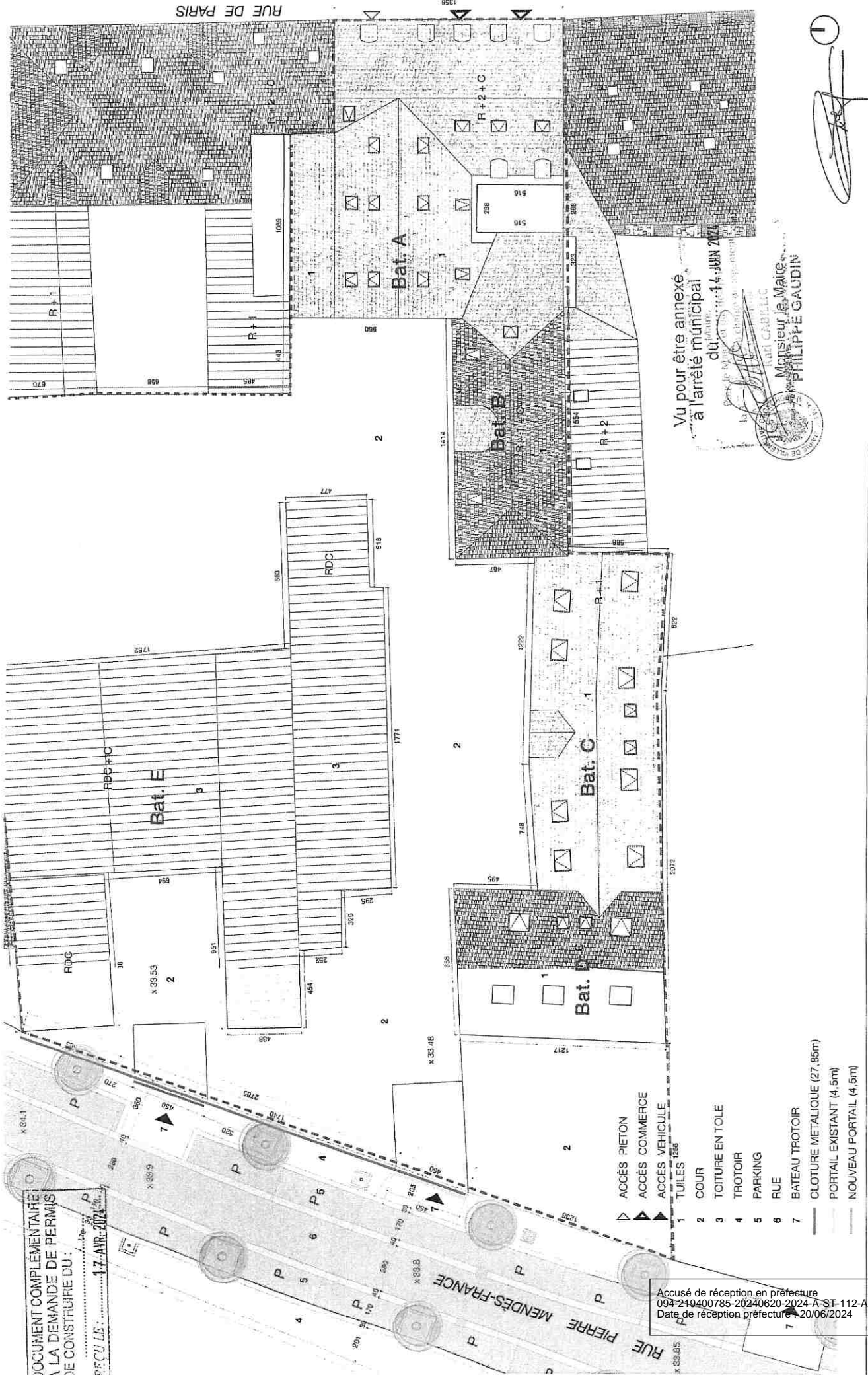
Monsieur le Maire



Philippe GAUDIN

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE
A LA DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUIRE DU :
RECULE : 17-AVR-2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20240620-2024-A-ST-112-AR
Date de réception préfecture : 20/06/2024



Maitrise d'Ouvrage
Adriana AFONSO-VUJISIC
10 Villa Forest
94100 Saint-Maur des Fossés

Maitrise d'œuvre
Badih Ghanem Architecte
9 rue Mélingue
75019 Paris

2211 VSG
Ravalement de la façade et modification d'une vitrine commerciale
27 rue de Paris
94190 Villeneuve Saint Georges

Titre du document
DP2 Plan de masse projet

Projet
2211

Phase
Dp

N° Doc
02.2

Indice
A

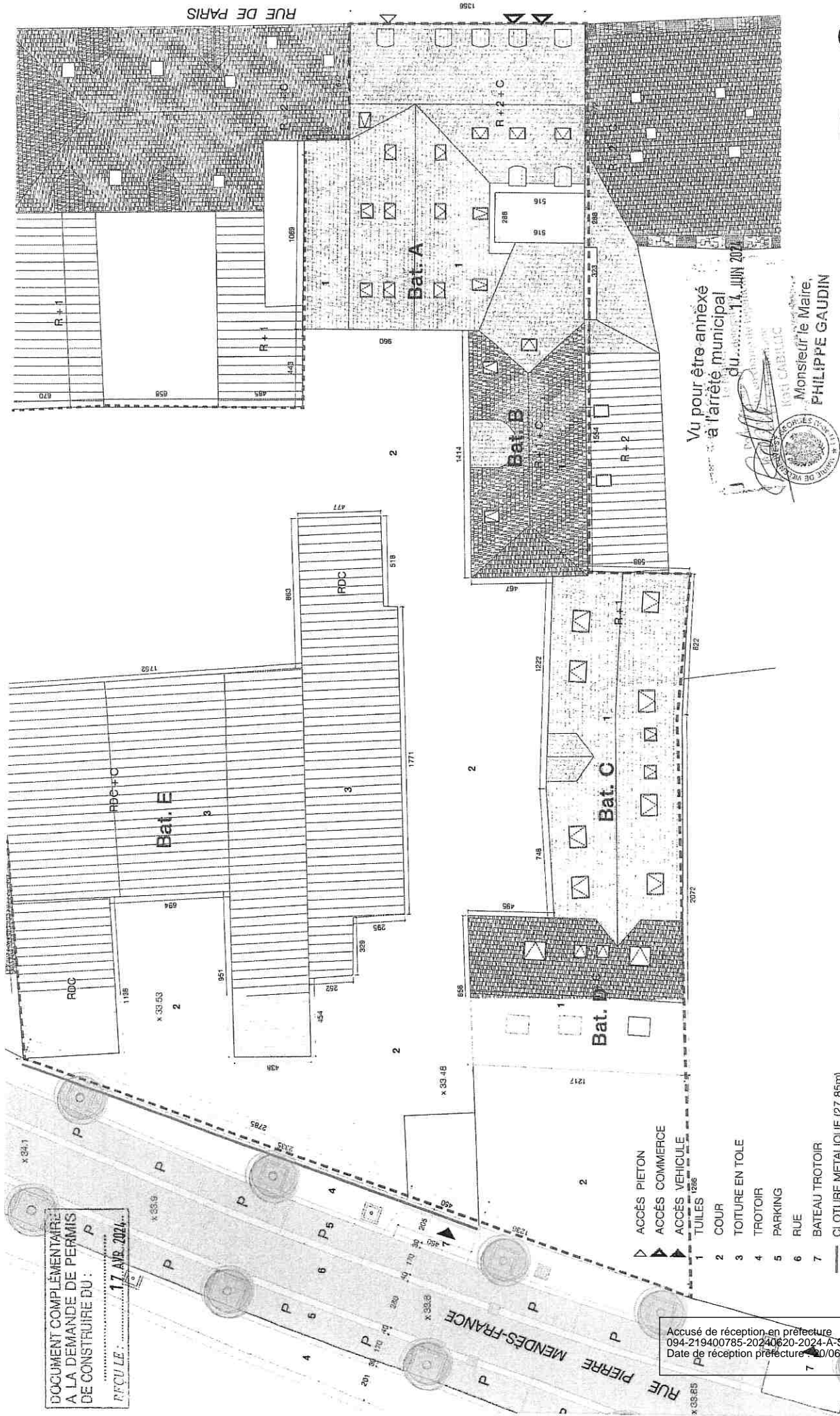
Echelle
1:200

Date
03/04/2024

Monsieur le Maire
Philippe GAUDIN

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE
 A LA DEMANDE DE PERMIS
 DE CONSTRUIRE DU : P
 RFOULE : 17 AVE 2024

Accusé de réception en préfecture
 094-219400785-20240620-2024-A-ST-112-AR
 Date de réception préfecture : 20/06/2024



Vu pour être annexé
 à l'arrêté municipal
 du 14 JUILLET 2024

Monsieur le Maire,
PHILIPPE GAUDIN

1

Maitrise d'ouvrage Adriana AFONSO-VUJISIC 10 Villa Forest 94100 Saint-Maur des Fossées	Maitrise d'œuvre Badin, Ghanem Architecture 9 rue Mélingue 75019 Paris	2211 VSG Ravalement de la facade et modification d'une vitrine commerciale 27 rue de Paris 94190 Villeneuve Saint Georges	Titre du document DP2 Plan de masse existant	Projet 2211	Phase DP	N° Doc 02.1	Indice A	Echelle 1:200	Date 03/04/2024
---	---	--	---	----------------	-------------	----------------	-------------	------------------	--------------------